RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
Ministère de l'Éducation nationale

Académie de la Guadeloupe
Lycée Charles Coeffin — Support du CFAPAG
Lieu-dit Trioncelle, 97122 Baie-Mahault

Règlement de la Consultation (RC)

Acquisition de huit pilotes pédagogiques — Lots 1, 2 et 3

Firmine GUAYROSO — Proviseure — Directrice du CFAPAG
Baie-Mahault, le 21 septembre 2026

Sommaire

Préambule 3
I. Objet et présentation de la consultation 3
II. Conditions de la consultation 4
III. Retrait du dossier et informations complémentaires 4
IV. Présentation des candidatures et des offres 5
V. Jugement des offres 5
VI. Dispositions complémentaires 6
VII. Calendrier de la consultation 6

Préambule

Le présent règlement de la consultation (RC) précise les conditions et modalités de mise en concurrence relatives à l'acquisition de huit pilotes pédagogiques didactiques, destinés à l'UFA du Lycée Félix PROTO, aux Abymes.

Le pouvoir adjudicateur est le Lycée polyvalent Charles COEFFIN, établissement support du Centre de Formation d'Apprentis Polyvalent Académique de Guadeloupe (CFAPAG), représenté par Mme Firmine GUAYROSO, Proviseure et Directrice du CFAPAG, seule signataire des pièces de la présente consultation.

I. Objet et présentation de la consultation

Le marché a pour objet l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service de huit pilotes pédagogiques répartis en trois lots, ainsi que la formation des personnels enseignants et des élèves à leur utilisation.

1.1 Décomposition en lots

Conformément aux articles L2113-10 et L2113-11 du Code de la commande publique, le marché est alloti comme suit :

Lot	Intitulé	Procédure
Lot 1	Procédés de traitement de l'eau	Appel d'offres ouvert (AOO)
Lot 2	Mécanique des fluides en circuit fermé	Procédure adaptée (MAPA), art. R. 2123-1, 2°
Lot 3	Écoulements à surface libre	Appel d'offres ouvert (AOO)

Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots. Aucune limitation du nombre de lots pouvant être attribués à un même candidat n'est fixée.

1.2 Nature et forme du marché

Le marché est conclu à prix forfaitaire, sans tranche ni reconduction. Il est régi par le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS, arrêté du 30 mars 2021).

II. Conditions de la consultation

La présente consultation est soumise aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, énoncés à l'article L3 du Code de la commande publique.

2.1 Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Variantes et sous-traitance

Les variantes sont autorisées, dans le respect des exigences minimales fixées au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot. La sous-traitance est autorisée sans limitation de taux, sous réserve du respect des articles R. 2193-1 et suivants du Code de la commande publique.

III. Retrait du dossier et informations complémentaires

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est mis à disposition gratuitement sur le profil d'acheteur AJI, à l'adresse de la présente consultation. Aucune version papier n'est remise.

3.1 Visite du site — obligatoire

La visite du site d'implantation, à l'UFA du Lycée Félix PROTO (Les Abymes), est obligatoire pour tout candidat aux lots 1 et 3 n'ayant pas participé aux visites du 10 et 11 septembre 2026. Elle se déroulera à la date suivante, sur rendez-vous pris auprès du référent de site :

Date	Créneau	Contact
Mardi 06 octobre 2026	9h00 – 12h00	Erick BOREL, Secrétaire Général, intendant.9710921z@ac-guadeloupe.fr, 0690648708

Un procès-verbal de visite, signé conjointement par le référent de site et le candidat, est remis à l'issue de chaque créneau. Ce procès-verbal doit impérativement être joint au dossier de candidature. Son absence entraîne l'irrecevabilité de l'offre pour les lots concernés.

Cette date est fixée en octobre afin de laisser aux candidats établis hors de Guadeloupe un délai raisonnable pour organiser leur déplacement (transport aérien, hébergement), compte tenu de l'éloignement géographique du site.

Pour le lot 2, la visite est recommandée mais non exigée au titre de la recevabilité.

3.2 Renseignements complémentaires

Toute question relative à la présente consultation doit être transmise via la messagerie du profil d'acheteur AJI, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les réponses sont communiquées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier, dans les mêmes conditions d'égalité.

IV. Présentation des candidatures et des offres

Le dossier remis par chaque candidat comprend une candidature et une offre, présentées séparément.

4.1 Pièces de la candidature

Formulaires DC1 et DC2 (ou équivalents) dûment complétés et signés.

Attestations fiscales et sociales de moins de six mois.

Références de projets similaires réalisés au cours des trois dernières années.

Déclaration sur l'honneur relative aux capacités techniques, financières et professionnelles.

Procès-verbal de visite de site, pour les lots 1 et 3 (cf. article 3.1).

4.2 Contenu de l'offre

Acte d'engagement complété et signé, par lot.

Bordereau des prix unitaires (BPU) et décomposition du prix global forfaitaire.

Mémoire technique conforme au cadre imposé, détaillant les caractéristiques techniques, le délai de livraison, les modalités de maintenance et de garantie, et les moyens humains dédiés.

4.3 Conditions d'envoi et de remise

Les candidatures et les offres sont transmises exclusivement par voie électronique, via le profil d'acheteur AJI, avant la date et l'heure limites fixées à l'article VII du présent règlement. Tout dossier transmis par un autre moyen sera déclaré irrecevable.

V. Jugement des offres

Les offres sont jugées, lot par lot, sur la base des critères pondérés suivants :

Critère	Pondération
Prix	30 %
Qualité du matériel	30 %
Délai de livraison	10 %
Service après-vente (garantie, SAV, pièces détachées)	30 %

Chaque critère est noté sur 10 points avant pondération. Le rapport d'analyse des offres justifie la notation retenue pour chaque candidat et chaque critère.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les offres les mieux classées, dans les conditions prévues pour la procédure adaptée du lot 2. Pour les lots 1 et 3, en appel d'offres ouvert, aucune négociation n'est possible : les offres sont jugées en l'état.

VI. Dispositions complémentaires

Le marché est soumis au cahier des clauses administratives générales — fournitures courantes et services (CCAG-FCS, arrêté du 30 mars 2021) — et aux cahiers des clauses administratives particulières (CCAP) propres à chaque lot.

6.1 Voies et délais de recours

Tout litige né de la présente consultation relève de la compétence du tribunal administratif de Basse-Terre. Les candidats disposent des voies de recours prévues par le Code de justice administrative, notamment le référé précontractuel (article L551-1) avant signature du marché, et le référé contractuel (article L551-13) après signature.

VII. Calendrier de la consultation

Le calendrier prévisionnel de la présente consultation est fixé comme suit :

Étape	Date
Publication de l'avis (BOAMP / JOUE)	Lundi 21 septembre 2026
Visite de site obligatoire (lots 1 et 3)	Mardi 6 octobre 2026
Date limite de réception des offres 12h00	Mercredi 21 octobre 2026
Ouverture des plis	Jeudi 22 octobre 2026
Analyse des offres	23 octobre au 14 novembre 2026
Décision d'attribution	Semaine du 17 novembre 2026
Autorisation de signer en Conseil d'Administration	Décembre 2026

Ce calendrier est prévisionnel et pourra faire l'objet d'un ajustement communiqué par avis rectificatif si nécessaire.

Conclusion

Le présent règlement de la consultation engage le pouvoir adjudicateur et les candidats pour la durée de la procédure. Toute modification fera l'objet d'une publication selon les mêmes modalités que le présent document.

Fait à Baie-Mahault, le 21 septembre 2026
Proviseure — Directrice du CFAPAG

Firmine GUAYROSO